

Compte-rendu du Conseil Territorial de Santé de Paris

Réunion du mercredi 15 mars 2023

10h30 – 12h30

1- Introduction du président, et actualités du département Parisien

Prochaines étapes du PRSE

Après la phase de concertation, le **processus d'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) entre dans sa phase 3 : « Construction des actions »**, concrétisée par le **lancement des groupes de travail thématiques** (30 personnes par GT : associations, acteurs publics, experts, professionnels de santé, etc.) qui se réuniront 3 fois entre mars et avril 2023.

4 axes :

- 1) Santé environnement dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et de logement
- 2) Réduction des expositions aux facteurs environnementaux préoccupants
- 3) Changement climatique et actions de prévention
- 4) Accompagnement des citoyens, des professionnels de santé et des acteurs locaux

Quelques exemples de priorités ayant vocation à être déclinées en fiches actions concrètes :

- Guider l'orientation des projets d'aménagement urbains pour tenir compte de la compatibilité des usages avec la qualité des sols
 - Développer en Île-de-France une cartographie du bruit de fond du plomb (et autres éléments traces métalliques préoccupants) dans les espaces extérieurs accueillant des jeunes enfants
- Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine :
 - Assurer l'épidémiologie-surveillance de la biodiversité (faune et flore terrestres)
 - Développer les actions de prévention de transmission des maladies vectorielles (notamment par les moustiques et les tiques)
- Intégrer dans la formation initiale et continue des professionnels de santé des cursus en santé environnement :
 - créer un centre de ressources en santé environnement permettant d'identifier les besoins de formation selon les catégories de professionnels de santé, de définir les socles de connaissance à acquérir, de recenser les offres de formation adaptées, de mettre en relation les acteurs de la formation, d'accompagner leur reconnaissance DPC, la labellisation des formations
- Former et outiller les collectivités territoriales pour développer des réponses locales aux expositions environnementales :
 - Développer la formation des élus et des services des collectivités territoriales
 - S'appuyer sur les CLS, CPTS et CTS pour développer des actions en santé environnement et une seule santé, en intégrant les acteurs de la santé animale dans ces dispositifs

Vous pouvez retrouver les éléments sur le site dédié au PRSE4 : <https://elaboration.prse4-iledefrance.fr/> .

Actualités sur l'offre soins de ville

- **Avancement de la mise en place des CPTS : notamment structuration de la CPTS 16**

92 % du territoire parisien est couvert par une CPTS, les 8 % manquants correspondent au 16^{ème} arrondissement. Il est important d'avoir un maillage territorial de l'offre de soins en ville dans l'ensemble du territoire parisien.

Elaboration du projet de CPTS 16 lancée, avec la participation de plus d'une centaine de professionnels le 14 mars 2023 à une réunion dédiée à la Mairie du 16^{ème}.

- **Point sur la fermeture du Centre Laborie**

Le Centre de Santé René Laborie géré par UMEN MEDICAL a fermé temporairement suite à une décision du tribunal judiciaire. Il est repris par la société SOMED SANTE après un appel à candidature. Le projet de santé reste le même, hormis pour la pharmacie qui ne peut pas être tenue par un groupe non mutualiste.

Mise en œuvre du dispositif national d'orientation après sevrage crack piloté par l'ARS Ile-de-France depuis novembre 2022

- **Constat** : besoins d'aval après sevrage, à distance des scènes de consommation
- **Mise en place d'un dispositif national d'orientation piloté par l'ARS Ile-de-France depuis novembre 2022**, avec le recrutement chef de projet « Parcours de soins » chargé du pilotage au siège. C'est une première nationale.
- **Principes du dispositif** : quota de places disponibles en Soins Médicaux et de Réadaptation et/Ou Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention résidentiels Addictologie fixé pour chaque ARS. Un chef de projet IDF centralise l'orientation en région de toutes les demandes de séjour (franciliennes)
- **Cible** : les usagers de crack en général poly-consommateurs (quelle que soit leur condition administrative) volontaires pour partir en région (loin des scènes de consommation franciliennes) au décours d'un sevrage (habituellement hospitalier). Les orientations de personnes non sevrées de leur consommation sont exceptionnelles (2 en Occitanie). Les profils sont très variés. Les cas les plus difficile concernent les personnes avec pathologies duelles complexes (addictologie et psychiatrie).
- **Etat des places** :
 - Le quota de places à libérer par région, a été fixé en fonction de leur équipement, entre 2 et 9 places.
 - La plupart des régions collaborent et ont mis à disposition tout ou partie du quota attendu : quelques difficultés avec Centre Val de Loire et PACA (aucune mise à disposition de place à ce jour)
 - Certaines sont moteur : Occitanie, Hauts-de-France.

Mise en œuvre de la Mesure 27 : où en est-on?

- Mises en place par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, les Equipes mobiles médicosociales précarité ont pour objectif d'améliorer l'accès aux soins et aux droits, tout en favorisant l'entrée des personnes dans un parcours de soin adapté.
- Ces équipes interviennent de manière inconditionnelle, sans condition d'âge, de ressources ou de régularité de séjour auprès des personnes en grande précarité rencontrant des difficultés d'accès à la santé.

- L'intervention des équipes se fait sur le lieu de vie ou de fréquentation habituel de la personne. Leur mission est d'assurer une prise en charge courte et de permettre l'entrée de ces personnes dans le système de santé classique de droit commun.
- Dès que le patient bénéficie d'une ouverture de droit effective, il convient de l'orienter et de l'accompagner vers les structures de ville ou hospitalières.

Etat d'avancement : le département de Paris est doté de 6 équipes mobiles médico-sociales reprenant les 5 dispositifs « Aller-Vers » de la Mesure 27 du Ségur:

1) Une Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP) portée par la Fondation Maison des Champs
22 places du Lundi au Dimanche de 8 H à 19H Equipe : IDE et Aide-Soignante

Public cible : Toute personne majeure en situation de précarité ayant l'AME ou sans droits ouverts, ayant un hébergement quel qu'il soit (pas d'intervention en rue).

2) Un Appartement de coordination thérapeutique (ACT) hors les murs, porté par Cordia
Equipe : Chef de Service, médecin, psychologue, IDE, éducateur spécialisé 10 places tous les jours de la semaine du 9h30 à 17h avec une astreinte 7 jours sur 7 en dehors des heures d'ouverture c'est à dire les soirs, les samedis/dimanches.

Public cible : Personnes en situation de précarité atteintes de pathologies chroniques et invalidantes hébergées en structure.

3) Une Equipe mobile santé précarité (EMSP) en journée (9h-17h du lundi au vendredi) portée par le Groupe SOS Solidarités

Equipe : Chef de Service, IDE ; Travailleur social et médecin en attente

Public cible : toute personne en situation de précarité

4) Une Equipe mobile santé précarité (EMSP) portée par le Samu Social de Paris incluant des équipes de nuit, EMA (infirmier(e)s, chauffeurs, médecin) et de jour EMEOS (4 infirmières).

Public cible : Toute personne vivant en rue, pas d'intervention en structure d'hébergement.

Prise en charge : Soins infirmiers, Orientation vers le soin, Travail social.

Permanences en accueil de jour. Intervention en rue sur mobilisation de la coordination des maraudes et de la régulation EMSP75

5) 1 Lit halte soins santé (LHSS) de jour, portée par le Samu Social de Paris

Equipe : 3 aides-soignantes, IDE, psychologue, permanences médicales de MG et dermatologie, podologie et Bus dentaire

Pour les animaux de compagnie : Permanences vétérinaires.

Public cible : personne en situation de grande précarité, prioritairement à la rue et adressée par les maraudes

6) Une Equipes mobiles santé précarité (EMSP) spécialisé périnatalité portée par Basiliade

Equipe : Chef de service, médecin GO, sage-femme, infirmière-puéricultrice, coordinatrice.

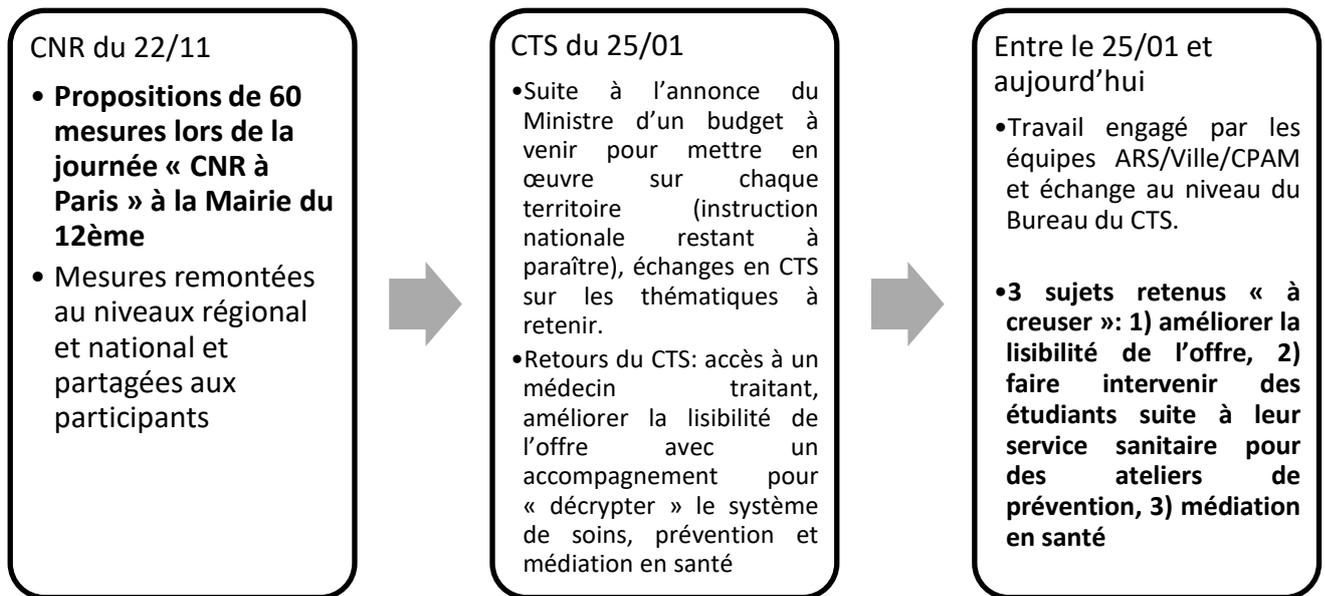
Public cible : Femmes en situation de précarité enceintes, sortantes de maternité, ou accompagnées de leur enfant (0 à 1 an), quelle que soit leur situation administrative.

Prochaine étape : Une coordination pour une « porte d'entrée » contact est en cours de mise en place, portée par Basiliade. Un contact mail et téléphonique sera ensuite partageable et joignable à partir de juin.

2- Mise en œuvre des mesures issues du CNR Santé à Paris

Dans la continuité du CNR du 22 novembre et de nos échanges du 25 janvier, proposition d'échange sur les mesures qui pourraient être mise en œuvre au niveau parisien.

Rappel des dernières étapes :



Points actés ensemble :

- Besoin de réfléchir en format « groupes de travail » sur la base du volontariat pour creuser les mesures. Appel à volontariat sera fait au CTS du 19/04
- Sur la lisibilité de l'offre : se baser sur l'existant et développer l'accompagnement notamment à la maille arrondissement sur le décryptage des soins non programmés (comment se conduire et où aller selon les différentes situations ?)
- Sur la prévention : consensus pour s'orienter sur un public scolaire

6 Présentation sur les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : principaux éléments du dispositif parisien et impact sur le système de santé (voir pièce-jointe)

- Quelques chiffres :
 - 15 000 athlètes s'affronteront sur 40 sites olympiques et 19 sites paralympiques
 - **13,1 millions de visiteurs attendus**, pour les ¾ pendant la période des JO :
 - Il est à noter que **le nombre de touristes sur la période ne sera que légèrement supérieur à la normale, du fait d'un effet de substitution** avec les touristes habituels.
 - Il s'agit également d'un événement **très médiatique**, avec environ 20 000 journalistes accrédités et 4 milliards de téléspectateurs.
- Différents types de sites seront investis pour les JOP, à commencer par **les sites de compétition**, principalement en Ile-de-France et à Paris :
 - 9 villes hors IDF sont concernées pour les JO et une seule pour les JP
 - Paris **comptera 15 sites olympiques sur lesquels 21 sports seront disputés** et 11 sites paralympiques avec 14 sports disputés. Il est à noter que pour les JO, certaines épreuves comme le marathon ou le cyclisme sur route s'étaleront sur des grandes distances.

- **fréquentations attendues des sites de compétition**, basées sur les jauges de spectateurs :volumes très importants, surtout pour les JO, avec un pic entre le 27 juillet et le 4 août, avec entre 300 et 400 000 spectateurs au total (sur hypothèse que les sites sont remplis pour chaque épreuve).
- Il y aura également **des lieux d'entraînement et d'hébergement**
 - Pour l'entraînement, les délégations et leurs athlètes pourront utiliser :
 - En amont des Jeux, des centres de préparation des Jeux (4 à Paris)
 - Pendant la période des Jeux, des sites dédiés (5 à Paris)
 - Pour l'hébergement, deux sites sont prévus dans le 93 :
 - Le village olympique entre Saint-Denis et Saint-Ouen, proposant des logements et divers services dont la Polyclinique sur laquelle nous reviendrons
 - Le village des médias à Dugny.
- En plus du sport, les JOP compteront de nombreux événements de célébration, s'inscrivant dans le **programme de l'Olympiade Culturelle** :
 - Les Jeux s'ouvriront officiellement avec une cérémonie le 26 juillet 2024 pour les JO et le 28 août pour les JP, avec 600 000 spectateurs attendus le 26 juillet pour assister au défilé de 160 bateaux entre le Pont d'Austerlitz et le Pont d'Iéna
- Au-delà de ces cérémonies, le programme de célébration compte deux grands types de lieux/événements.
 - D'une part, les sites de célébration, avec
 - Les clubs 2024, dans les collectivités hôtes & collectivités labellisées Terre de Jeux 2024, avec différentes activités proposées
 - Les live Sites officiels, Paris en comptant 2 à la Villette & au Trocadéro
 - D'autre part, les activités en ville dans l'optique d'organiser des festivités dans tout Paris, afin d'y « faire vivre les Jeux »
- Des événements sont également prévus en amont des Jeux, parmi lesquels :
 - La 7^{ème} édition de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) du 3 au 8 avril 2023, autour de la thématique de l'inclusion
 - Différentes journées, comme la journée régionale sport-santé le 11 avril 2023
 - Des Test Events sont également organisés en 3 vagues (été 2023, automne 2023, printemps 2024)
 - Quelques-uns seront ouverts au public, dont 3 à Paris en août : natation marathon, natation triathlon et tir à l'arc.
- **Un des chantiers majeurs est celui de l'organisation des services médicaux. Quelques éléments de contexte** :
 - 4 types de personnes sont à prendre en charge : les sportifs, le public, les personnes accréditées et les personnes de la famille olympique et paralympique
 - RETEX des Jeux de Londres (2012) :
 - Aucun incident majeur n'a constaté pendant les Jeux
 - L'augmentation des activités quotidiennes a été plus faible que prévue, avec un impact relatif pour les soins d'urgence

- Parmi les travaux menés dans le cadre de l'organisation des services médicaux, il y a à la **définition des parcours de soins** qui s'appuie sur :
 - La création et la mise en place de la **polyclinique**, portée juridiquement par l'AP-HP et située sur le village olympique, à destination des athlètes pour de l'activité de jour
 - La **désignation d'hôpitaux référents** pour les athlètes, les médias et la famille olympique vers lesquels ils seront fléchés de préférence, si un transfert vers un ES est nécessaire après le passage au poste médical sur le site (ou à la polyclinique pour les athlètes).

- Un autre axe majeur est celui de **l'organisation de la continuité des prises en charge des touristes et franciliens pendant les JOP**
 - Pour cela, 3 plans de continuité d'activité vont être élaborés, grâce à la mise en place de **3 groupes de travail** régionaux pilotés par l'ARS visant à identifier les points de ruptures et capacités de réponses pour le pré-hospitalier, l'hospitalier et la ville.
 - Pour le pré-hospitalier, un des enjeux principaux est l'organisation des **transports sanitaires**, du fait de la réservation de 185km de voies routières pour les JOP. Une doctrine régionale, qui a vocation à être déclinée territorialement, a été élaborée et en cours d'actualisation (5^{ème} version)

- Un autre chantier majeur pour la santé est celui de la **sécurité sanitaire** qui comprend plusieurs actions parmi lesquelles :
 - **L'identification et gestion des risques sanitaires et environnementaux** : pour cela, des cartographies des risques ont été élaborées et sont en cours d'élaboration afin d'identifier les risques les plus critiques et majorés par le contexte des Jeux (ce sont principalement ceux sur le schéma sur le ppt).
 - **Des travaux de planification sont en cours**, principalement réalisés dans le cadre de la mise à jour du dispositif ORSAN, qui organise la réponse du système de santé face aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)
 - **Des exercices** sont également conduits, à différents échelons (national, zonal, départemental et en interne), et de différents types (cadres ou terrains) afin de préparer les acteurs du territoire à la gestion de SSE
 - Dans la même lignée, **des travaux interne à l'ARS** (et à la DD) de maintien en conditions opérationnelles des ressources sont conduits

- Enfin, le dernier axe majeur est celui de **l'Héritage et des baignades**
 - L'objectif des JOP est en effet de capitaliser sur cet événement pour induire des changements sur le long terme. Ces actions sont conduites notamment dans le cadre du Plan Héritage, plan interministériel comprenant les projets ayant vocation à perdurer au-delà des Jeux.
 - **Pour cela des actions de promotion et prévention du sport-santé** sont menées, notamment dans le cadre des journées évoquées précédemment. Un appel à manifestation d'intérêt a également été réalisé en ce sens en mars 2022 par l'ARS IDF.
 - **Des actions visant à favoriser les handisports et l'activité sportive au sein d'ESMS** pour personnes handicapées sont également conduites, via des conventions ou des partenariats avec des clubs sportifs
 - **Enfin, un travail également central est celui conduit autour de la qualité de l'eau de baignade.**

- En effet, des épreuves de natation doivent avoir lieu dans la Seine pour les Test Events et les JOP 2024 et l'objectif sur le long terme est de développer des sites de baignades pérennes dans la Seine et la Marne
- Des travaux d'analyse, d'amélioration de la qualité de l'eau et de définition des processus de décision sont ainsi conduits en lien avec la PRIF, Paris 2024 et les Fédérations internationales en autres.

Conclusion : prochaine séance de CTS plénière en présentiel à la MDPH le 19 avril 2023.